

Chapitre XXXIV - Jean-Baptiste D'Amours III, du Jour

En deuxièmes nocés, Bernard D'Amours, sieur de Plaine, s'était marié à Élisabeth Couillard-Després. Celle-ci lui donna plusieurs enfants dont le deuxième reçut au baptême le nom de Jean-Baptiste, et son père ajouta le titre "du Jour". C'était un titre que les D'Amours de France avaient porté au dix-septième siècle. Jean-Baptiste fut baptisé à St-Thomas de la Pointe à la Caille le 25 juin 1719; son parrain fut Jacques Couillard-Després, grand-père de l'enfant, et la marraine, Élisabeth Couillard, épouse de Jacques Côté, capitaine de milice, tante de l'enfant.

Jean-Baptiste grandit à St-Thomas et se fit militaire, mais on sait peu de choses de lui avant son mariage. Comme tant d'autres militaires, il choisit sa future épouse dans une grande famille militaire, les Vallerand. La demoiselle Thérèse Vallerand, alors âgée de trente ans, accepta les avances de Jean-Baptiste, qui avait alors vingt-sept ans. Le contrat de mariage dressé par le notaire Rousselot le 18 avril 1746, est long mais très bien fait. Les parents et amis présents sont énumérés: d'abord de la part du futur époux: son père et sa mère, puis Joseph D'Amours, écuyer, sieur de Plaine, son frère; René-Louis D'Amours, écuyer, sieur de Courberon, son cousin germain; le sieur Clément Couillard-Després, son oncle maternel; le sieur Charles Couillard de Beaumont, son oncle maternel; le sieur Pierre Bélanger, oncle maternel; monsieur Louis Couillard, seigneur primitif de la rivière du Sud, cousin germain; le sieur Louis Gosselin, ami. De la part de la future épouse : le sieur Jacques Vallerand, brigadier des gardes de la Compagnie des Indes (de Québec), son père, et de Thérèse Beaumier, sa mère; puis pour représenter la parenté Vallerand de Québec, fut présent Messire Roger Chrétien Lechasseur, curé de St-Thomas de Montmagny (1742-1756).

Le futur époux a doué sa future épouse du douaire coutumier ou de mille livres, à son choix; le préciput sera de cinq cent livres en espèces sonnantes ou en meubles selon la prisée de l'inventaire. Le survivant aura aussi lit garni, ses habits, linges à son usage, armes ou bijoux à son usage personnel. À la communauté de biens, le futur époux apportait une terre de trois arpents de front sur quarante-deux de profondeur, bornée au nord-est par Monsieur son père, et de l'autre côté par Eustache Sylvestre, tout en bois debout. De son côté, la future épouse apportait ce qui lui adviendrait des successions de ses père et mère, et en outre, deux cent livres en argent qu'elle avait gagné par ses peines et travaux. Ils se firent ensuite donation mutuelle de tous leurs biens, de sorte que le survivant en jouirait sa vie durant, mais à condition qu'il n'y eût aucun enfant vivant à la mort du premier décédé. Ce contrat fut insinué à la Prévôté de Québec le 20 juillet suivant.

Trois ans plus tard, Jean-Baptiste perdit son père, Bernard D'Amours. Sa mère garda la jouissance des biens de la communauté et le partage ne se fit qu'en 1762, alors qu'au titre de fils aîné il reçut un quart des propriétés de la succession.

Le 20 novembre 1754, Jean-Baptiste accepta une concession de deux arpents et demi de front sur quarante de profondeur, au deuxième rang, du seigneur Jean-Baptiste Couillard-Després. Cette terre était bornée au sud-ouest à Clément Couillard et au nord-est à dame Elisabeth Couillard-Després, sa mère, prenant sa devanture au bout des terres du premier rang; concession faite moyennant cinq sols de cens et cinq livres de rente annuelle, et il devait y tenir feu et lieu dans un an.

L'année suivante, avec ses frères et sœurs, il vendit tous ses droits successifs sur les immeubles de la succession de son défunt père, Bernard D'Amours, à un monsieur Michel Blais, de la paroisse de St-Pierre, pour la somme de cinq cent livres, dont la moitié a été payée à Jean-Baptiste, à cause de son droit d'aînesse.

Jean-Baptiste trouva occasion de vendre à Louis Morin, dit Valcour, un arpent de terre de front sur quarante de profondeur, prise sur sa concession du deuxième rang, pour le prix de cent livres payées comptant.

En 1759, les Anglais ont pris Québec, et René-Louis D'Amours, sieur de Courberon, avait été assassiné par les Anglais à St-Thomas.

Deux ans plus tard, sur la demande de Joseph Fournier, époux de Marie-Louise D'Amours de Courberon, d'accord avec Jean-Baptiste, tuteur des enfants mineurs de feu René-Louis D'Amours de Courberon, on procéda au partage des héritages restant des deux mariages de René-Louis. Des terres de la première succession on fit deux lots d'égale grandeur, chacun contenant trois lisières de terre d'un demi-arpent de front chacune. Le premier lot, tiré au sort, est allé à Marie-Louise D'Amours Fournier, et le second lot à Joseph D'Amours de Courberon. On a procédé ensuite au partage des terres de la succession du second mariage de René-Louis Courberon. On en fit cinq lots d'égale grandeur, chacun contenant une demie perche de front; Joseph eut le premier lot, Marie-Louise le deuxième lot, Jean-Baptiste René le troisième lot, et la veuve, Marie-Madeleine Pelletier obtint les lots quatrième et cinquième. Ainsi les terres de René-Louis furent morcelées, mais le fief St-Luc ne fut pas touché à ce moment.

En tant que tuteur des enfants mineurs de feu René-Louis de Courberon, Jean-Baptiste D'Amours, sieur du Jour, dut rendre compte de sa gestion des biens des mineurs à Joseph Fournier, époux de Louise-Angélique D'Amours, fille de René-Louis en premières noces. Il s'y prêta de bonne grâce et rapporta qu'il restait soixante-douze livres en espèces sonnantes et neuf cent cinquante livres en billets d'ordonnance, lesquelles sommes furent payées de suite en présence du notaire. Par le fait même il fut déchargé de sa tutelle.

Toujours comme tuteur des enfants mineurs de René-Louis D'Amours, Jean-Baptiste, sieur du Jour, demanda le compte-rendu de l'administration des biens de feu René-Louis à sa veuve Marie-Madeleine Pelletier. Elle produisit son rapport et versa le reliquat de l'administration, la somme de seize cent quatre-vingt-dix-sept livres onze sols six deniers.

Le même jour, la veuve Marie-Madeleine Pelletier demanda à Jean-Baptiste, sieur du Jour, de rendre compte de sa gestion des biens de la communauté qui a été entre elle et feu René-Louis D'Amours, comme aussi de la part du mobilier afférant aux enfants mineurs issus de son mariage. Le compte-rendu de Jean-Baptiste fut accepté, et celui-ci versa le reliquat se montant à six mille cinq cent quarante-sept livres trois sols cinq deniers. C'était une petite fortune, qui fut divisée ensuite entre les enfants.

Jean-Baptiste du Jour, comme tout le monde, trouvait les conditions économiques pénibles depuis la conquête; l'argent était rare et il était difficile de vendre les produits de la terre. Aussi, à la fin de 1762, il devait la jolie somme de six cent trente livres à Félix Têtu, navigateur.

Pour les mêmes raisons sans doute, Joseph de Courberon, à vingt-trois ans, demanda la permission à son tuteur de gérer ses propres biens pendant l'année 1764 pour en percevoir les revenus dont il avait besoin. La permission lui fut accordée.

Heureusement, à la fin de l'année 1764, Jean-Baptiste et sa dame ont pu vendre à leur neveu Joseph de Courberon un demi-arpent de terre de front allant depuis le chemin du roi jusqu'à Pierre Fournier, pour le prix de six cent cinquante livres. Avec cet argent Jean-Baptiste paya sa dette à Félix Têtu.

Une autre occasion de vendre se présenta; le chirurgien Bernard Duberges acheta quatre arpents et demi de terre de front pour cinq cent quatre vingt cinq livres; et quelques mois plus tard le même chirurgien acheta une autre terre d'un arpent de front à la rivière aux Vases pour la somme de treize cent livres.

En 1765, Joseph D'Amours, sieur de Courberon, avait atteint sa majorité; il en profita pour demander à son tuteur, Jean-Baptiste, de rendre ses comptes. Le rapport présenté et accepté laissa à Joseph la somme de deux cent vingt-cinq livres en espèces sonnantes et douze cent quarante-cinq livres en billets d'ordonnance, mais il avait avec sa sœur Louise-Angélique l'obligation de payer à la belle-mère, Marie-Madeleine Pelletier, son douaire.

Une partie de la terre que possédait Jean-Baptiste au deuxième rang fut vendue à Pierre Fournier, farinier, pour la somme de cinquante livres.

Quelques mois plus tard, on apprit la mort de Joseph D'Amours, sieur de Plaine, bourgeois de Québec; les enfants de Bernard D'Amours et d'Élisabeth Couillard-Després se réunirent, et devant les difficultés à régler les successions de leur père, de leur demi-frère Joseph qui venait de mourir, comme aussi de leur cousin, Philippe D'Amours de la Morandière, mort noyé en 1747, ils furent d'accord pour nommer un procureur commun pour défendre leurs droits et intérêts à Québec. Leur choix tomba sur le sieur Etienne-Trottier Desaulnier Beaubien, époux en premières noces de Louise-Angélique D'Amours de Plaine, lui aussi héritier pour un huitième dans les successions de Bernard D'Amours. Ce procureur devait s'occuper aussi de la part de succession qui revenait à Joseph D'Amours de Plaine dans la succession de Philippe D'Amours, sieur de la Morandière, père. C'était une tâche compliquée mais nécessaire.

Fatigués des procédures de successions qui traînaient en longueur, et peut-être aussi par besoin d'argent, Jean-Baptiste, sieur du Jour, et son jeune frère Auguste, ont préféré vendre leurs droits en la succession de feu Joseph D'Amours, sieur de Plaine, à un marchand de St-Thomas, Jean-Baptiste Dambourgès, pour la somme de neuf cent livres.

À partir de ce moment, Jean-Baptiste, sieur du Jour, semble avoir mené une vie plus tranquille.

Il est mort en mai 1773, à l'âge de cinquante-quatre ans, laissant sa veuve seule, sans enfant.

Quelques années plus tard elle se remaria à Charles Langlois, lui-même veuf de Marie-Madeleine Hains.